

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 54-55

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

nov. 2014- mars 2015

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@wanadoo.fr

gc.rocche@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE du seul BAC authentique

Sommaire

- P.1 Edito : La Nation exige la Laïcité
- P.2 De l'utilité de lire les communiqués...
- PP. 3-4 Droitisation du corps enseignant
- P.5 Paritarisme, abstention, démocratie et République
- PP.5-6 MLDS : les projets du Ministre
- P.6 « Démocratie participative » ...
- P.7 Les ATT confrontés à l'amiante
- P.8 Tableau d'honneur
- PP. 8-13 Laïcité et République : c'est la même chose
- PP-13-14 Réforme du collège
- P.14 Et BAC 56 ?

BAC n° 54-55

nov. 2014- mars 2015

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

**CONCEPTION &
REALISATION**

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

EDITO

La Nation exige la Laïcité

Primitivement, *BAC* n° 54 était consacré surtout aux résultats des élections professionnelles de décembre 2014. Mais sa publication ne pouvait se faire avant début janvier 2015. C'est alors que sont survenus des actes odieux perpétrés au nom d'opinions religieuses par des individus politisés et fanatisés dont l'objectif est de détruire l'héritage que nous tenons tous, hommes et femmes, du siècle des Lumières et de la Révolution de 1789. **Cet héritage qui donne naissance à la République, c'est celui des Droits de l'Homme qui en affirmant sa liberté native en fait, au lieu du sujet qu'il était auparavant, un Citoyen totalement apte à exercer cette liberté, dans le respect de celle des autres : liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté d'expression y compris par le vote.**

Liberté de rire aussi.

Les manifestations spontanées auxquelles a été obligée de se rallier la plus grande partie de la classe politique ont montré non seulement que les Français qui boudent si souvent les urnes depuis que leur vote de mai 2005 leur a été dénié, étaient des républicains et des laïques fermement convaincus, mais qu'ils étaient aussi bien décidés à le rester.

C'est là qu'est apparue la béance entre ce que le corps des citoyens, c'est-à-dire la Nation, attend de son école en charge de former la jeunesse et ce que cette école est désormais bien en peine de lui donner : **une éducation laïque et républicaine.**

Le SNCA e.i.L. Convergence ne se fait aucune illusion sur la capacité de l'actuel personnel politique – et pas seulement celui qui est à la barre depuis 2012 - à revenir à une gestion de l'Ecole Publique conforme aux intérêts vitaux de la République et de sa jeunesse. Mais son attachement aux valeurs d'Efficacité d'Indépendance de Laïcité qu'il manifeste dans son appellation lui fait un devoir de continuer le combat et de répondre ainsi à l'attente des millions de Français qui le 11 janvier et les jours précédents ont fait savoir qu'ils ne laisseraient ni brader ni détruire leur héritage.

C'est pourquoi, en couplant avec le n° 54 de *BAC* initialement prévu, le n° 55, le SNCA e.i.L. Convergence contribue au débat sur la Laïcité, non pas sur sa nature ou sa forme, mais sur sa nécessité.

Elle est le ferment et le ciment de la République comme elle est la raison d'être de la Nation.

De l'utilité de lire les communiqués du Ministre de l'Education Nationale

Dans le communiqué de Madame VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en date du 05/12/2014, publié à l'issue du dépouillement des scrutins qui dans le cadre des élections professionnelles se sont déroulés du 27 novembre au 4 décembre, un paragraphe est consacré aux organisations qui, présentant des listes au CTM en 2014, n'avaient pas de siège dans le précédent CTM. Au nombre de celles-ci figure évidemment le SNCA e.i.L. Convergence.

Ce paragraphe s'achève en notant les deux organisations qui se présentaient seules aux élections, sans référence à une union fédérale ou confédérale : le SNCA e.i.L. Convergence n'est pas cité.

Le secrétariat national du SNCA e.i.L. Convergence en a tiré la conclusion suivante : **la référence à e.i.L. est considérée par le ministère, et à juste titre, comme une référence fédérale en soi**, ce qu'avait contesté en 2005 le DRH Pierre-Yves DUWOYE* dont l'argumentation, soufflée par le secrétaire général du SNETAA et de la fédération EIL, Bernard PABOT, et son successeur désigné par lui à la tête du SNETAA, Christian LAGE, était complètement et volontairement erronée.

En effet, au moment (octobre 2005) où Pierre-Yves DUWOYE refusait le label e.i.L. au SNCA e.i.L.*, ce syndicat, dirigé par Françoise ROCHE, que Bernard PABOT avait illégalement et vainement tenté de supplanter, était toujours membre de la Fédération ; car le congrès fédéral convoqué par Bernard PABOT en mai 2005 pour exclure ce syndicat était lui aussi illégal comme l'ont constaté plusieurs décisions de justice et, surtout, un an plus tard, la tenue à LA BOURBOULE d'un autre congrès fédéral qui, en changeant les statuts de la fédération EIL, excluait de fait - et de droit - **un syndicat efficace, indépendant et laïque.**

Reste que depuis, ni le lambeau de fédération qui subsistait alors ni le SNETAA qui avec Christian LAGE s'apprêtait à passer à FO n'ont osé contester sa qualité e.i.L. au SNCA e.i.L. Convergence.

Et pour cause !

Créée à l'été 2001, après l'exclusion du SNETAA hors de la FSU qu'il avait fondée presque 10 ans auparavant avec le SNES, la Fédération EIL a tenu son congrès constitutif à LAMOURA en mars 2003. Il a fallu alors choisir le nom officiel de cette nouvelle fédération. **C'est la proposition argumentée de la secrétaire générale du SNCA e.i.L.** , et alors co-secrétaire générale de la Fédération, qui a prévalu : le véritable nom de la Fédération EIL est Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires.**

De même que c'est la revendication partie du terrain qui permet la mise en place du syndicat, de même c'est l'existence et l'action des syndicats qui les conduisent à se fédérer.

Jamais l'inverse quoi qu'en pense la plupart des appareils syndicaux, fédéraux et confédéraux.

Ce sont les syndicats e.i.L. qui ont choisi d'agir ensemble et non une entité fédérale quelconque qui les a créés puis sifflés pour les mettre sous son aile tutélaire mais pas toujours bienveillante.

Aujourd'hui, outre le SNCA e.i.L. Convergence, il existe un autre syndicat e.i.L., celui des personnels d'administration et de gestion de l'Education Nationale, le SNEPAG e.i.L. dont le secrétaire général est notre camarade Patrick KRZEMINSKI. Ne pas confondre avec un autre et fantoche SNEPAG e.i.L., une marionnette que le SNETAA-FO de Christian LAGE agite de temps en temps et de moins en moins souvent !

Pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence accueille, grâce à ses commissions ouvrières prévues par ses statuts modifiés, tous les personnels de l'Education Nationale ou non, qui se reconnaissent dans les valeurs d'e.i.L. et souhaitent sur cette base construire AUTREMENT le syndicalisme. Il a donc, statutairement, une sorte de vocation fédérale que, pour d'autres raisons, le ministère reconnaît implicitement aujourd'hui.

Si le désenchantement des personnels de l'Education Nationale les a conduits lors des dernières élections professionnelles à s'abstenir massivement ou, par le vote blanc, à manifester leur insatisfaction devant le choix syndical proposé - qui donne quand même les sièges de la représentation syndicale au CTM aux champions du syndicalisme cogestionnaire ! – les résultats très modestes du SNCA e.i.L. Convergence n'empêchent pas ses adhérents et ses sympathisants de vouloir **continuer et amplifier le combat pour construire, au bénéfice des salariés, un Pôle de Rassemblement Syndical e.i.L. Convergence.**

** Il est aujourd'hui recteur de l'Académie de Versailles.*

*** A la fin de cette même année 2005, le SNCA e.i.L. a ajouté à son logo la référence à la Convergence des Collectifs pour la Défense et le Développement des Services Publics (CCDDSP) qui avait vu le jour à l'occasion de la mobilisation des salariés et des usagers pour défendre le service public à GUERET dans la CREUSE. C'était en mai ; il neigeait ... et le Premier Secrétaire du PS avait été accueilli à coups de boules de neige, mais pas pour la rigolade. Le nom de ce bonhomme de neige malgré lui ? François HOLLANDE.*

Droitisation du corps enseignant et organisations syndicales sans boussole

Dès 2007, plusieurs indices sérieux signalaient que plus d'une centaine de milliers d'enseignants du secteur public avait porté ses voix sur Nicolas SARKOZY. Il est vrai que certains d'entre eux ont des revenus mensuels défiant la concurrence de celui, moyen, de la plupart des professeurs : une première chaire par-ci, des heures sup par là et, pour améliorer le tout, des classes de BTS ou des classes prépa. qui payent bien, voire très bien ... Il y a donc une frange non négligeable de profs qui se la pètent, pour parler vulgairement, et qui se considèrent comme relevant des professions libérales. Il y a bien des médecins privés qui soignent leurs patients dans les hôpitaux publics bénéficiant ainsi de leurs équipements ultra performants : une forme de détournement des biens sociaux ... La gangrène gagne donc le corps enseignant.

Evidemment, cela ne s'est pas fait en un jour ; le moins qu'on puisse dire, c'est que les organisations syndicales ont laissé les choses se faire sans veiller à rappeler que **l'Ecole de la République n'est pas une entreprise qu'on « manage » en fonction d'intérêts particuliers, mais une institution émancipatrice.**

Cette carence s'est doublée, depuis bien longtemps, d'une **revendication syndicale salariale honteuse et inaudible** qui a entraîné une lente mais réelle paupérisation du monde enseignant. Ceux qui y ont échappé grâce à des stratégies individuelles frappées au coin du libéralisme, n'ont pas apprécié, non plus, que la défiscalisation des heures supplémentaires, mise en place par SARKOSY pour mieux diviser une catégorie socio-professionnelle en voie d'hétérogénéité croissante, ait été démolie dogmatiquement par HOLLANDE dont, de surcroît, la politique familiale sabre sans ménagement des avantages sociaux non négligeables, du quotient familial aux allocations familiales.

Cette réticence à la « gauche » - même si le terme est de moins en moins approprié - qui ne ménage pas plus ses électeurs que leur pouvoir d'achat, entraîne les calamiteux résultats des récentes élections professionnelles.

Moins de 40 % de suffrages exprimés en regard des inscrits, SUD évacué du CTM, le SNALC dont certains dirigeants ne sont pas vraiment hostiles à Marine LE PEN, qui s'y réinstalle, la FSU qui perd en voix et en sièges, pendant que la CGT et le SGEN stagnent, que l'UNSA conforte sa place de brillant second ... Et le bond en avant de FO ! Il est vrai que, si elle a utilisé ailleurs, et avec plus de subtilité qu'à LA REUNION pour la CAPA des PLP, des méthodes délictueuses, son triomphe momentané devient une catastrophe pour la démocratie syndicale : faire voter « à l'insu de leur plein gré » ceux qui refusent de voter ou faire voter les morts est-ce tout à fait la même chose ? Oui, des méthodes de bandits !

Pendant longtemps, trop longtemps, et au mépris de la *Charte d'Amiens*, les organisations syndicales se sont données pour épine dorsale leur inféodation à des groupes politiques, à des « sectes », à des partis. Vu la déliquescence de ces partis aujourd'hui, à « gauche » en particulier, l'épine dorsale s'est dangereusement ramollie ! Et comme les organisations syndicales ont perdu, en même temps qu'elles perdaient leur indépendance, le sens des revendications sociales, les voilà bien dépourvues devant les attentes du monde au travail. Monde du travail démobilisé ? Pas sûr... Il n'est pire eau que l'eau qui dort, peuvent dire ceux qui négligent d'aménager le territoire autrement que « managérialement » et qui, ensuite, accusent le « dérèglement climatique » d'être à l'origine de catastrophes humaines surtout provoquées par leur incurie.

Une caricature : les déplacements erratiques des 1000 voix (à la louche) d'Action & Démocratie.

En 2011, A & D était de création trop récente pour avoir le droit d'aller aux élections. Le jeune syndicat scissionnaire du SNETAA-FO, s'allia au SE-UNSA (qui ensuite le roula dans la farine). A NICE, A & D ne pouvant compter sur l'UNSA demanda, pour présenter ses listes, l'aide de l'identité et du logo du SNCA e.i.L. Convergence qui l'a lui accorda sans barguigner. Sur une problématique un peu différente, il en fut de même à LILLE. Pendant trois ans, le travail accompli ensemble a été favorable aux intérêts matériels et moraux des personnels que les deux organisations défendaient.

Pour prolonger ce travail, le SNCA e.i.L. Convergence lança, de CAEN, le 14 juin 2014, un appel pour constituer le **Pôle de Rassemblement Syndical e.i.L. Convergence** dont le premier écho fut ... le silence. Une relance pendant l'été obtint l'aval du SNEPAG e.i.L., lui aussi concerné. Mais A & D finit par faire savoir qu'à la Convergence syndicale avec le micro* syndicat SNCA e.i.L. Convergence, il préférerait l'alliance électorale avec la CGC ... Certains PLP se sont vraisemblablement reconnus dans le mariage de la carpe et du lapin célébré entre une organisation syndiquant sur l'Enseignement pro public et une autre, clairement située dans l'obédience du patronat.

Toujours est-il que les 1000 voix d'A & D qui ont manqué au SNCA e.i.L. Convergence se sont retrouvés, ni plus ni moins, dans la corbeille de la mariée ! Grand chic ...

La FSU qui ne sait plus si elle a assez de ployants de duchesse au CTM, CTA et autres CAP/N/A pour les apparatchiks de ses sept premiers cercles en vient à lorgner sur la corbeille de la mariée et fait les yeux doux à A & D ...

Il y en a qui font le chemin de Compostelle, d'autres, le chemin de croix, d'autres encore, le chemin des Centrales ...

Certaines stratégies syndicales ne sont même pas des tactiques, juste des posologies électorales.

Dans le prochain **AUTREMENT pour le SYNDICALISME INDEPENDANT EFFICACE et LAÏQUE**, le SNCA e.i.L. Convergence reviendra sur ses propres choix stratégiques qui, ce n'est pas un *scoop*, ont pour boussole la *Charte d'Amiens*.

** Terme utilisé par un des fondateurs d'A & D, aujourd'hui déclassé, après être passé dans la mouvance du syndicalisme chrétien fier de l'être mais pas vraiment à la pointe du progrès social. Son errance est liée à la recherche d'une décharge à temps plein qui lui permette de se livrer à son passe-temps favori, la chicane pour la chicane et la beauté du geste !*

Paritarisme, abstention, démocratie et République

La démocratie représentative est une création des temps modernes. Montesquieu l'ignore ; en effet, pour lui, la démocratie ne saurait être que directe. Nous avons inventé un système original, fondé sur le suffrage universel, dont les élus tirent leur légitimité. Il a fallu,

cependant, de longues luttes pour que le suffrage devienne universel, et que chaque citoyen dispose d'une voix d'un poids égal, que les pauvres ou les femmes votent.

La désaffection générale pour le politique génère une abstention de plus en plus forte. Cette même désaffection a atteint les élections pour les représentants du personnel dans les instances paritaires de gestion de l'Education nationale. On pourrait gloser à l'infini sur les raisons de cette abstention massive ; il reste que le sentiment général est que ces élections ne changeront pas grand-chose, et que les personnels ne font plus guère confiance aux syndicats en place pour obtenir une amélioration de leurs conditions de travail considérablement dégradées.

Les syndicats ayant pignon sur rue depuis des lustres, n'ont pas brillé par leurs actions en faveur des personnels, et n'ont, de fait, à peu près rien obtenu qui améliore la condition des personnels qu'ils représentent. La logique de ces « syndicats administratifs » les conduit à chercher d'abord leur réélection, et l'obtention des avantages liés au résultat de la consultation électorale. Nos politiques, aussi, se préoccupent plus de conserver leur siège que de changer le monde... Que sont devenues les discussions sur l'avenir de l'Ecole en salle des profs ? Qui a donné son avis sur la disparition de toutes les structures d'aide aux élèves (CPA, CPPN, 4AS, 3° d'insertion, 4T, bientôt SEGPA ?...) ?

Il n'y a plus de syndicats de combat : les nouveaux enseignants ne connaissent guère les luttes qui ont permis à leurs aînés de peser sur leur statut, sur leurs conditions de travail... Chacun est plus ou moins livré à un individualisme où le « sauve-qui-peut » remplace le débat et la lutte collective. Les syndicats administratifs ont tout intérêt à ce que se perpétue cette situation : seuls interlocuteurs du pouvoir qui les entretient, ils ne sauraient remettre en cause un système dont ils tirent tous les avantages.

Seulement voilà : l'abstention est si forte que les élus ne le sont que par défaut : la FSU qui remporte les élections ne représente qu'un prof sur 8 ! l'abstention dépasse les 60% ! Qui peut, dans ces conditions, prétendre à une légitimité ? Que vaut cette démocratie représentative qui ne représente –au mieux– qu'un électeur sur deux ? Quelle valeur ont ces instances paritaires que l'administration utilise pour faire avaliser toutes ses « réformes » ?

La République exige une démocratie véritable, non cette caricature formaliste qui ne vise pour les syndicats qu'à obtenir des avantages, pour l'administration qu'à s'appuyer sur une représentation fantoche qui lui servira d'alibi.

MLDS : les projets du ministre

Au lendemain de l'intervention télévisée du Président de la République, début novembre 2014, Madame le Ministre de l'Education Nationale a annoncé son projet en faveur de la MLDS, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire : innovations pédagogiques et 50 millions d'euros.

Les innovations pédagogiques

Ce n'est pas faire injure à Madame Najat VALLAUD-BELKACEM que de noter qu'elle est, en matière d'Education Nationale, plus que novice... Ce dont, semble-t-il, profitent les services du ministère qui lui refilent des projets plus farfelus les uns que les autres, voire pernicious qui dormaient dans leurs tiroirs. C'est la même chose en matière d'innovation pédagogique : elle a donné des exemples de pratiques qui ont été mises au point et utilisées, avec succès et depuis longtemps, par les enseignants coordinateurs ... de la MLDS, ex-MGIEN. Indirectement, c'est un hommage aux personnels de la MLDS ; mais involontaire, et qui en dit long sur les manipulations par son entourage politique dont le Ministre est l'objet et sera un jour ou l'autre la victime.

Même si la première victime est et sera la jeunesse formée au rabais.

Cinquante millions d'euros

C'est sans doute ce que coûte actuellement la MLDS ; il est vrai que depuis qu'elle remplace la MGIEN (au cours de l'année scolaire 2012-2013), il a fallu la créer de toutes pièces dans les académies où des recteurs successifs s'étaient ingéniés à faire disparaître la MGIEN ... Reste que là où la continuité entre les deux structures n'a pas posé problème, la tendance est plutôt à la restriction des moyens accordés donc à celle des actions d'insertion envisageables. Il n'est pas sûr du tout que, dans ces conditions, l'objectif présidentiel d'abaisser de moitié le nombre officiel de décrocheurs sans solution (140000 : en fait, ils sont beaucoup plus nombreux) soit réalisable.

Toujours l'écart entre le discours et la réalité concrète ... **la réalité sociale concrète.**

En effet, ce que les pouvoirs publics s'obstinent à appeler « décrochage scolaire » est, dans la grande majeure partie des cas, d'abord un **décrochage social.**

Certes, l'Ecole de la République peut et doit intervenir dans cette lutte contre ce décrochage scolaire et social. Mais pas toute seule !

Or, cette fâcheuse habitude que les dirigeants de tout bord ont d'attribuer à l'Ecole des pouvoirs magiques de lutte contre tous les maux qui affectent la société, nuit autant à l'Ecole qu'à la société toute entière. Poser correctement le problème aide grandement à sa solution. Par exemple : en quoi les monceaux de statistiques recueillis par les DASEN qui ont établi dans tous les collèges de leur département des GOS (Groupes d'Observation et de Suivi ... des absents chroniques !) feront revenir les absentéistes en classe ? Le SNCA e.i.L. Convergence s'en tient à son mandat : **créer et faire fonctionner de façon républicaine, dans toutes les municipalités où cela est nécessaire, le CDDF, Conseil des Droits et Devoirs des Familles.**

***Dernière minute :** à l'orée du printemps, le SNCA e.i.L. Convergence-VERSAILLES fait savoir que l'académie a repris le recrutement d'enseignants-coordonateurs MLDS, en particulier dans le Val d'Oise, et que les référents FOQUALE seront indemnisés comme le demandait le SNCA e.i.L. Convergence.*

« Démocratie participative » dans le département du Val d'Oise

Les ATT (Agents Techniques Territoriaux, ex-TOS) du collège Jean-Zay de SAINT-GRATIEN vont avoir un réfectoire de cantine scolaire entièrement repeint ; cela est inscrit au budget du futur ci-devant Conseil Général.

Les ATT font remarquer que la peinture, refaite il y a peu, est en très bon état et qu'il serait plus judicieux de remplacer dans ce réfectoire les tables et les chaises qui sont fort lourdes. En effet, le collège ne disposant pas d'une salle polyvalente, c'est ce réfectoire qui en tient lieu. Chaque fois qu'une réunion est programmée, et cela est fréquent, il faut que les ATT déplacent le mobilier avant et après la dite réunion.

Mais la peinture avant tout ; les tours de reins des ATT, plus tard !

Le futur ci-devant Conseil Général s'enorgueillit de sa politique de prévention des accidents du travail dans le département du Val d'Oise. Sans doute serai-elle encore plus performante si ces élus, sortants, étaient moins durs de la feuille et établissaient leur budget-collèges sur des informations prises sur le terrain. Les futurs élus départementaux que désigneront les urnes les 22 et 29 mars 2015 seront-ils mieux entendants ? La « démocratie participative » voudra-t-elle enfin dire quelque chose ?

D'ailleurs, l'approche de l'échéance électorale et les incertitudes non seulement des résultats mais de l'avenir des prochains élus, ont incité les futurs ci-devant conseillers généraux à se pencher sur l'organisation du travail des ATT dans les collèges.

C'est ainsi que dans le Val d'Oise, le constat a été fait que le transfert des TOS de l'Education Nationale vers les départements pour en faire des ATT – ce qui ne date pas d'hier – s'était effectué dans une telle pagaille qu'il fallait bien enfin y remédier. Les gestionnaires

des établissements ont donc été conviés et seront conviés à des séances de travail et de réflexion pour réorganiser le contenu des fiches de poste. Il arrive que des gestionnaires délèguent le soin d'assister à ces réunions à un ATT plus au fait du travail à effectuer dans les divers locaux de l'établissement. C'est le cas au collège Jean-Zay.

Il semble donc que les futures fiches de poste seront plus précises, plus soucieuses des qualifications et compétences des agents, plus respectueuses aussi des raisons de leur recrutement. Il va sans dire que cette nouvelle approche de la définition du travail de chaque ATT sera confrontée aux données objectives du *Code du Travail*. Une façon parfois un peu rébarbative mais salubre de remettre du droit, de la LOI, dans les établissements scolaires.

Les ATT confrontés à l'amiante

Le 20 janvier 2015, l'Institut de Veille Sanitaire a publié un rapport sur la progression des méfaits de l'amiante. Interdite d'utilisation depuis 1972, les effets nocifs de ses poussières se font sentir de longues années plus tard. L'Institut constate que, chaque année, elle cause au moins 1700 décès et que l'an passé plus de 2000 nouveaux cas de pathologies liées à l'amiante ont été détectés. Et **le pic des méfaits de l'amiante est à venir** ...

Si les produits amiantés ne sont plus utilisés, il y a toujours de nombreux secteurs de l'activité économique et sociale qui cohabitent avec des installations amiantées.

En décembre 2014, un Agent Technique Territorial (ATT, ex-TOS) dont les employeurs sont le Conseil Régional de BOURGOGNE et son Président, François PATRIAT, a été mis à pied pour quelques jours parce qu'il avait eu le culot de faire des fiches de signalement de suspicion d'amiante dans certains bâtiments du lycée Louis-Davier de JOIGNY (89) où, en tant qu'électricien, il avait à intervenir.

Le chef d'établissement, une dame psycho-rigide mais qui entend soigner sa fin de carrière, veut installer une salle de musculation dans le lycée pour améliorer le bien-être de ses élèves internes. Initiative éminemment louable.

Le Conseil Régional finance l'opération qui, dans une très proche campagne électorale, sera du meilleur effet.

Le *hic*, c'est que cette salle doit être installée dans une partie de bâtiment longtemps inutilisée.

L'ouvrier électricien commence son travail et, très vite, pose une fiche de signalement de suspicion d'amiante auprès de son chef de service, le proviseur, qui délègue à cette mission la gestionnaire du lycée. La procédure normale est que le locataire des lieux suspectés de contenir de l'amiante, en l'occurrence l'Education Nationale représentée par Madame le Proviseur, informe le propriétaire, c'est-à-dire le Conseil Régional de BOURGOGNE afin que ce dernier procède au désamiantage. Cela coûte fort cher et, électoralement parlant, n'est pas aussi porteur que la mise en place et en fonctionnement d'une salle de musculation destinée à des lycéens !

Bien entendu, ni le chef d'établissement, ni le président du conseil régional n'ont pu produire le Dossier de Teneur en Amiante (DTA) du bâtiment incriminé qui doit être établi selon la **loi n° 83-634 du 13 juillet 1983**, le **décret n° 89-677 du 18 septembre 1989** et surtout le **décret n°2012-639 du 4 mai 2012** beaucoup plus précis et fiable en ce qui concerne les mesures de teneur en poussières d'amiante d'un local soupçonné d'en contenir.

Il va de soi que la sanction prise contre l'ATT électricien par le Conseil Régional de BOURGOGNE à la demande de Madame le Proviseur du lycée Louis-Davier de JOIGNY ne concerne nullement l'outrecuidance de ses fiches de signalement de suspicion d'amiante et de demande de communication d'un DTA conforme à la loi : tout cela a été emballé dans un papier cadeau qui dénonce le comportement irrévérencieux de l'ATT, voire la possibilité qu'il ait une case de vide !

La fable du pot de terre et du pot de fer !

La collusion des intérêts d'une carrière de chef d'établissement et de l'avenir électoral d'un parti pour faire mordre la poussière à l'intérêt général et à la santé publique !

Pour faire bonne mesure, Monsieur le Président du Conseil Régional de BOURGOGNE a laissé à une de ses doublures le soin de répondre NON à la demande de recours gracieux de l'ATT pour faire lever sa sanction. Une élégance toute mitterrandienne !

Le SNCA e.i.L. Convergence soutient le combat de l'ATT électricien du lycée Louis-Davier de JOIGNY pour obtenir le désamiantage de tous les bâtiments de cet établissement. **Ce ne sont pas de sordides petites complicités mafieuses qui lui feront renoncer à exiger la mise en application des lois de la République !**

Tableau d'honneur

Le SNCA e.i.L. Convergence a tout fait pour que soit enfin adoptée la loi mettant en place des concours réservés permettant de résorber la précarité (ce tonneau des Danaïdes ...) dans les trois Fonctions Publiques (février 2012). Dès la mise en place de ces concours, il a fait le siège de la DGRH de l'Education Nationale pour que la CPIF (Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation) soit inscrite au rang des disciplines mises au concours.

En vain.

La session de 2013 a été un massacre et un vrai désespoir pour les candidats enseignants coordinateurs MLDS dont la CPIF est le métier.

Du coup, tout en refusant d'inscrire la CPIF comme matière du concours pour la session suivante de 2014, la DGRH a fait procéder à des informations auprès des membres des jurys pour qu'ils soient mieux à même d'apprécier les candidats enseignants coordinateurs.

Dans l'académie de Versailles, Jamal HADIR, a été admis PLP dans sa discipline académique, mais la négociation avec le rectorat de Versailles et le ministère lui permettront, à la fin de son année de stage, d'être titularisé comme PLP CPIF !

La session de 2015 a fait plier la DGRH – ce qui démontre qu'elle n'est pas infaillible - car pour la première fois et après deux ans de pagaille fort préjudiciable aux candidats issus de la MLDS et des GRETA, la CPIF, telle que, a été reconnue à part entière comme discipline du concours. C'est ainsi que dans l'académie de Versailles, ont été admis pour une année de stage comme PLP CPIF, Christelle DE BACKER, et comme certifié CPIF, Samir TABTI.

Félicitations à nos trois amis !

Le SNCA e.i.L. Convergence associe à ces félicitations Sébastien VENDE, ancien enseignant coordinateur MLDS qui, lauréat du concours réservé de 2014, a opté pour le CAPES EPS et à Marie-Laure GARCIA-LONGCHAMBON, de longue date enseignant coordinateur, qui est lauréate, pour la session 2015, du CAPES Lettres Modernes.

Laïcité et République : c'est la même chose !

(Ce texte à quelques variantes près a déjà été publié sur le site du SNCA e.i.L. Convergence)

En 2003, le ministre de l'Education Nationale, Luc FERRY, a demandé un rapport à l'Inspection Générale sur « *les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires* ». En juin 2004, il y a donc plus de dix ans, ce rapport a été remis à François FILLON, successeur de Luc FERRY. Avant même l'achèvement de ce rapport, la loi du 14 mars 2004 interdisait à l'école le port de « *signes manifestant ostensiblement une appartenance religieuse* ».

Les auteurs du rapport de juin 2004, après une description minutieuse de la situation et des explications objectives et documentées de cette situation, formulaient remarques et propositions.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la situation a empiré parce que les préconisations des rapporteurs sont restées lettres mortes. Pourquoi ? Les responsables politiques de droite (2004-2012) et

de gauche (2012-2015) en charge de l'Ecole de la République ou ne se sont pas intéressés à la question, ou ont estimé que moins on en parlerait, mieux cela vaudrait, la politique du « *pas de vagues* » ayant des adeptes forcenés ! Il est aussi très vraisemblable que de « puissants » syndicats du secteur éducatif, partisans de la laïcité « *ouverte* », voire « *positive* » ont mis le holà à toute velléité de prendre en compte ce rapport. La classe politique et le syndicalisme oublieux de la **Charte d'Amiens** et des principes républicains ont, par conséquent, une **forte responsabilité dans l'état lamentable dans lequel se trouvent aujourd'hui, au sein même de l'Ecole de la République, prétendument refondée, le concept et la pratique de la LAÏCITE.**

Les évènements tragiques de janvier 2015 qui ont conduit à une mort violente et scandaleuse des athées, des agnostiques, des chrétiens, des juifs et des musulmans, **tous citoyens français**, ont aussi révélé deux choses : **le profond attachement de la Nation à la République et son exigeant besoin de Laïcité** comme l'ont montré les rassemblements spontanés partout en France et la formidable manifestation du 11 janvier.

Le SNCA e.i.L. Convergence qui lie la **Laïcité** à l'**Indépendance** de sa démarche revendicative pour qu'elle en tire plus d'**Efficacité**, ose, dans cette conjoncture à la fois douloureuse, dangereuse et pleine d'espoir préciser ce qu'il attend de **la Laïcité qui doit mettre au cœur de la vie de toute société, et particulièrement au cœur de la société française, l'exigence de préserver et de promouvoir le bien commun, le bien public, le fameux et fraternel « vivre ensemble ».**

Antisémitisme

A l'occasion de l'affaire PEDERZOLI dont la personnalité de la principale protagoniste était, certes, largement en dessous des enjeux que cette affaire mettait en lumière, le SNCA e.i.L. Convergence a constaté avec stupeur que l'antisémitisme était toujours présent au cœur de l'Ecole de la République.

Rappel des faits : une enseignante, prof d'histoire-géo, était mise en accusation par sa hiérarchie pour trop parler de la SHOAH à ses élèves.

- Premièrement : comment peut-on trop parler de la SHOAH ? Parce qu'il serait inconvenant d'insister sur un fait majeur de l'histoire contemporaine de l'Europe, terre de haute culture et de splendide civilisation, qui a pourtant fait éclore en son sein un régime politique qui non seulement prônait l'extermination des Juifs mais passait aux actes ? Six millions de morts quand même ... Serait-ce un détail ou une bagatelle ?
- Deuxièmement : la loi française prescrit que l'histoire de la SHOAH doit être enseignée à tous les niveaux du cursus scolaire des élèves de l'Ecole publique.
- Troisièmement : faut-il que la hiérarchie soit bête, de plus en plus bête, pour tenter de se débarrasser d'un enseignant gênant à divers titres, en ne mettant en avant que ce qui est le plus incongru pour elle, c'est-à-dire l'adéquation de l'enseignement incriminé à la loi ?
- Quatrièmement : la SHOAH, ça fait bientôt trois quarts de siècle qu'on en parle ... Il est temps de passer à autre chose ! Voilà le genre de sottise monstrueuse qu'énoncent certains militants syndicaux de « gôche » ... Et la Révolution de 1789 et ses Principes (226 ans !) ? Et la démocratie dont les prémisses ont été posées il y a deux millénaires et demi ?

Oui, l'antisémitisme est toujours présent ...

En effet, quand des enfants scolarisés dans les écoles publiques que le régime de Pétain avait héritées de la République ont été arrêtés dans leurs classes, au prétexte qu'ils étaient juifs, au-delà de quelques cas individuels de courage, l'institution s'est honteusement tue. Aujourd'hui, quand il est décidé d'apposer une plaque commémorative sur la façade d'une école dans laquelle eut lieu la rafle d'un ou plusieurs enfants destinés à être assassinés dans les camps nazis, il y a encore des voix qui s'opposent à une telle installation mémorielle.

Le choix politique, entièrement libre et légitime, de soutenir la cause palestinienne et de condamner le sionisme, conduit parfois à des confusions entre ce qui relève, d'une part, de la liberté du citoyen et, de l'autre, de la responsabilité professionnelle, voire syndicale. En effet, l'antisionisme, répétons-le, tout-à-fait légitime dans son expression civique, est trop souvent une manière détournée et commode de masquer celle de l'antisémitisme. Y compris dans l'enceinte des établissements scolaires.

Lors de la malheureuse affaire dont le rappel introduit cette partie du texte, devant un représentant du CRIF*, le SNCA e.i.L. Convergence avait signalé cette présence larvée de l'antisémitisme dans l'Ecole et dans la société. A l'époque, en 2010, cette appréciation fut démentie ...

Il y a tout de même de plus en plus de citoyens français qui décident d'émigrer en ISRAEL, même si, pour certains, cet exil n'est que provisoire. Il ne faut jamais oublier que, pendant des siècles, **les Juifs furent considérés comme des étrangers résidant dans le royaume de France et qu'ils ne devinrent Français qu'en même temps qu'ils devenaient citoyens, c'est-à-dire en 1789.** Il serait bon, aussi, qu'on se souvint que c'est en France, sur les bords de la Loire, qu'eût lieu le premier pogrom antisémite de l'histoire européenne, en 1171.

Les activismes islamistes

L'histoire de la France et les pans douloureux de celle-ci ont, d'autre part, conduit à l'immigration sur le sol métropolitain de nombreux travailleurs venus d'Afrique et plus particulièrement du Maghreb. Certains se sont installés définitivement il y a plus de deux siècles ; leurs descendants, nés d'unions mixtes ou non, représentent un bon dixième des citoyens (et futurs citoyens) de la France. Leurs ancêtres vivaient sur des terres islamisées et longtemps soumises à l'influence du sunnisme** que pratiquait l'Empire Ottoman. Quoique en France l'appartenance religieuse ne soit pas un critère de l'identité nationale, nos compatriotes issus de leur chair ont conservé, pour certains, tout ou partie des traditions qu'ils continuent à pratiquer au sein de leurs familles, comme d'autres célèbrent autour d'une table la Pâque russe ou le Noël provençal.

La politique migratoire de la France, depuis le milieu des années 1970, est à la fois restrictive et irréaliste. Restrictive, puisqu'elle est essentiellement fondée sur le regroupement familial et irréaliste, puisque **les flux migratoires, à l'époque immédiatement contemporaine, sont générés par la révolution industrielle et ses conséquences dont la croissance démographique n'est pas la moindre.** Les migrants sont surtout de jeunes hommes dont le niveau de formation, pour le plus grand nombre, n'atteint pas celui des mêmes classes d'âge du pays d'immigration. Dans la majorité des cas, ces populations migrantes sont rejetées dans la clandestinité.

Comme son nom l'indique, le regroupement familial induit une localisation particulière sur le territoire national ce qui crée *ipso facto* des pôles de fixation des migrants, même quand ceux-ci n'ont rien à voir avec le regroupement familial. A plus ou moins long terme, cela conduit à des comportements communautaristes surtout quand aucune - ou si rare - impulsion politique, n'incite ces migrants à se répartir plus largement sur le territoire national. **Ces ghettos de fait sont le produit de l'abandon de la politique économique, sociale et culturelle inscrite dans le programme du CNR du 15 mars 1944*** qui affecte l'ensemble de la population vivant sur le territoire national et par conséquent ses éléments les plus récemment arrivés.**

Il est vrai que l'idéologie libérale qui prévaut avec hargne depuis trente ans encourage ces contresens socio-économiques puisqu'elle jette la suspicion sur toute initiative de l'Etat en matière économique et que les bénéficiaires du capitalisme mondialisé ont intérêt à laisser se créer des poches de sous-emploi pour que la pression sur les salaires soit plus aisée à pratiquer et, du coup, plus confortable la plus-value à distribuer aux actionnaires des grandes firmes industrielles et financières.

De même que l'Eglise catholique créa, en 1941, la Mission de France pour susciter des vocations sacerdotales afin de ré-évangéliser la France, de même, surtout à partir des années 1970, des composantes du sunnisme cherchèrent à ré-islamiser les populations migrantes. Ce fut l'Arabie Saoudite, protégée pour cause de pétrole par les Etats-Unis et dirigée par une **dynastie wahhabite**, qui finança principalement, et finance toujours, ce mouvement missionnaire. Mais les mouvements religieux, plus ou moins, et plutôt plus que moins, politisés, et le plus souvent fondamentalistes, qui se sont lancés dans la réislamisation aussi bien des populations traditionnellement d'obédience musulmane et arabisées que de celles installées sur les terres dites occidentales qui accueillent des migrants d'Afrique, rifains et subsahariens, du Proche et du Moyen-Orient, du sous continent indien, de l'Asie du Sud-Est, parce qu'ils rivalisent entre eux pour faire triompher leurs points de vue sur l'interprétation de l'Islam et la lecture du *Coran*, exacerbent les tensions. **Ce sont les citoyennes et citoyens français réputés de façon discriminatoire d'origine musulmane qui sont les premiers à faire les frais de ces prosélytismes indiscrets qui visent à les soustraire, au sens arithmétique du terme, de leur appartenance à la Nation française.**

Actuellement, en France du moins, **c'est l'Islam wahhabite qui semble exercer le prosélytisme le plus actif sur des minorités de jeunes gens en mal d'identité.**

A propos de recherche identitaire, et au passage, il faut noter, une fois de plus, l'aveuglement de la classe politique lors du débat lancé par SARKOZY sur l'identité nationale. La droite n'y vit qu'une occasion de tailler, en vain d'ailleurs, des croupières au FN, et la « gôche », qu'une occasion

de dénoncer le nationalisme raciste des droites confondues, au lieu de s'emparer du débat ... Le SNCA e.i.L. Convergence qui ne fut ni culpabilisé par les uns ni tétanisé par les autres se félicite de ne pas l'avoir esquivé.

Qu'est-ce que le wahhabisme ? Cette variante du sunnisme refuse toute intercession de saints ou d'exégètes entre le croyant et le Prophète qui a dit la parole même de Dieu, et se réclame, dans sa préconisation du contact direct entre le fidèle et la parole divine, des *salafi*, les « pieux anciens ». **C'est de cette mouvance wahhabite et salafiste que sortent les propagandistes de la guerre sainte** déclenchée de l'Afghanistan au Nigéria, de la Corne de l'Afrique à la Tchétchénie et propagée par le terrorisme sur le sol des mécréants occidentaux.

L'association des Frères Musulmans, née entre les deux guerres mondiales en Egypte, a des points communs avec le wahhabisme auquel la lient des rapports du genre « je t'aime moi non plus », fondamentalistes et surtout antioccidentaux. Mais son influence s'exporte moins bien que le salafisme et reste confinée au Proche- Orient où le « printemps arabe » lui a offert des opportunités que le temps lui reprend comme en Egypte et en Tunisie. Et c'est tant mieux. ****

Le *salafisme* ne manque pas de contradictions, d'ordre théologique et d'ordre politique.

Le SNCA e.i.L. Convergence se contente d'en noter une de type politique ; le soi-disant califat qui instaure sa terreur sur la Syrie et l'Iraq, qui recrute des djihadistes en Europe et ailleurs, prétend s'étendre jusqu'aux frontières de l'Arabie wahhabite pour mieux abattre les dynasties qui y contrôlent la production de pétrole, y pratiquent des politiques intérieures aussi éloignées du respect des **Droits de l'Homme** qu'il est possible, et d'ailleurs comparables aux mœurs sanglantes des combattants de la Guerre Sainte, et financent la propagande wahhabite qui permet le recrutement de combattants qui veulent reconquérir, sur leurs pourvoyeurs de fonds, les villes saintes et arabes de Médine et de La Mecque !!!

Les occidentaux, y compris leurs dirigeants politiques, connaissent mal ces réalités politico-religieuses***** dont pourtant sont victimes leurs populations, du Canada à l'Australie, des Etats-Unis aux rues de Paris en passant par le métro londonien et les gares espagnoles et désormais par les ressortissants japonais et jordaniens.

Certes, depuis les années 1990 la façon d'agir a changé ; mais les motivations de l'ennemi terroriste et wahhabite restent les mêmes : **déstructurer l'intégration des citoyens plus ou moins récemment immigrés à la société d'accueil en niant les valeurs de celle-ci, renforcer les îlots du communautarisme, créer chez les jeunes gens une identité n'ayant ni territoire ni histoire et par conséquent fondée sur une chimère politico-religieuse ...** Un des éléments qui donnent du corps à cette chimère est la situation géopolitique où s'affronte la cause palestinienne et la cause israélienne sans que le concert des Nations se soit jamais donné les moyens de faire cesser, dans l'intérêt des deux parties, ce conflit. **Les activismes islamistes y puisent la justification de leur recours à la violence et sont l'un des vecteurs du regain d'antisémitisme lisible en France.**

Islamophobie et sexisme

Il n'y a pas, en France du moins, d'islamophobie d'Etat ; mais il y a des courants politiques qui la pratiquent, surtout quand le fondement nationaliste de leur propagande oblige à désigner un bouc émissaire : le Front National est le parti qui instille le plus cette islamophobie qui, chez beaucoup de nos concitoyens, est la forme actuelle et la plus commode du racisme. Cela renforce la ségrégation des populations plus ou moins récemment installées, ségrégation d'abord par l'habitat qui entraîne la constitution des « *quartiers* » avec leurs « *cités* ». Mais la ségrégation par l'habitat entraîne aussi la dispersion d'une partie de cette population à la recherche de logements moins coûteux. **Là se retrouve une permanence de l'histoire démographique et sociale de la France que Fernand BRAUDEL a souligné : environ 40 % de la population vit sur des territoires moins bien équipés que les autres** en emplois, en transports, en infrastructures scolaires, sanitaires, culturelles et autres, ce qui y rend l'habitat moins attractif donc moins cher. Il faut bien insister sur ce fait : ce déploiement sur le territoire de certains de nos concitoyens susceptibles d'être victimes du racisme ordinaire, mais non moins condamnable, est lié à une contrainte économique ; en aucun cas il n'est impulsé par une initiative de la puissance publique qui se contente d'espérer que l'obligation des 20 % de logements sociaux par commune y pourvoira même de façon aléatoire !

Il est bien évident que le port du foulard plus ou moins intégral par des femmes jeunes, voire des adolescentes que nous croisons dans la rue, indispose beaucoup d'entre nous qui oublions que certaines d'entre elles, sans cet habillement, resteraient cloîtrées chez elles, ou plutôt chez leur mari ou

leur père, voire leur grand frère... Le grand frère ! Ce mythe faussement libérateur dont nous ont abreuvés, et nous abreuvons encore à l'occasion, tant d'imbéciles utiles au conformisme ... et à l'obscurantisme !

Le SNCA e.i.L. Convergence considère que Lionel JOSPIN, alors ministre de l'Education Nationale (1988-1992), en laissant aux chefs d'établissement le soin de régler, au cas par cas, la question du port du foulard à l'Ecole, est **un des principaux responsables non seulement du développement de l'islamophobie, forme contemporaine du racisme, chez certains de nos concitoyens, mais encore du recul de la condition féminine** dont les collégiennes et les lycéennes ont été et sont toujours les premières victimes, même si le sexisme à l'Ecole et hors de l'Ecole, par exemple en milieu hospitalier, touche des travailleuses parfois très qualifiées.

Comme cela a déjà été signalé dans l'introduction, les appareils syndicaux du secteur éducatif, en particulier ceux du SNES-FEN puis du SNES-FSU, ont encouragé le laxisme en ce qui concerne le port du foulard ; par là-même, ils sont coresponsables de la dégradation de la condition féminine et du sexisme obscurantiste qui accompagne cette dégradation. **Voilà où conduisent le non respect des principes posés par la Charte d'Amiens et le mépris des valeurs républicaines : à la régression au lieu de l'émancipation !**

Retour sur le rapport de 2004

Première constatation du rapport : ce qui se passe dans la classe en matière de respect ou de non respect de la Laïcité, en franchit rarement les murs. Le chef d'établissement n'est pas informé, encore moins la hiérarchie académique et les inspections. La Laïcité est victime de l'*omerta* qui paralyse l'Ecole de la République et qui se dit en jargon éducatif « *pas de vagues* » ...ou « *vous devriez vous remettre en question* » ... En 2015, c'est toujours la même politique de l'autruche qui prévaut*****.

Or, les marques d'incivilité à l'égard de l'Institution scolaire, de ses professeurs et de ses programmes, des valeurs qui la fondent, étaient déjà très fréquentes allant jusqu'au négationnisme et au refus de la notion d'évolution, voire de la méthode expérimentale des sciences.

Autre constat : la désectorisation des affectations scolaires bat en brèche la mixité sociale dès l'Ecole ; la contestation de la carte scolaire est à son paroxysme aujourd'hui, ce qui ne contribue pas à réduire les cloisonnements sociaux ni les comportements communautaristes dont les nantis les plus riches sont, par leurs propres ghettos protégés par des milices privées, les propagandistes insidieux, inconscients et inconséquents !

Réalité dans la classe : devant les objections au contenu du cours, puisées dans la/les croyance-s religieuse-s des élèves contestataires, le prof doit donc se débrouiller. Tel laissera de côté certaines questions du programme, la reproduction, la SHOAH, les moqueries de Don Juan sur l'au-delà, ou certaines pages de Voltaire. Sous prétexte d'étudier le fait religieux, certains enseignants font carrément, non pas de l'instruction civique, mais de l'instruction religieuse. D'autres, **Coran** bilingue en main, tentent, sourates et versets à l'appui, de démontrer aux élèves qu'ils affirment leur foi en contradiction avec le livre saint ... L'agent qui trimbale son tapis de prière et l'utilise à l'heure dite dans l'établissement, vaut bien ce prof qui porte kipa, refuse de l'ôter mais consent, par souci d'apaisement, à mettre une moumoute par-dessus !

Ces anecdotes ont dix ans d'âge ... Il est peu vraisemblable que les choses se soient améliorées : il n'est que de voir la dimension qu'a prise de nos jours la question des menus de la cantine scolaire ou de la fréquentation de la piscine par les élèves, sans compter le succès grandissant des écoles confessionnelles !

Il y a dix ans, les auteurs du rapport concédaient que les professeurs d'un certain âge et d'une certaine expérience étaient mieux armés, car mieux au fait des principes républicains, que leurs collègues plus jeunes, pour faire face au déferlement, certes limité alors mais, manifestement, loin d'être tari aujourd'hui, d'une contestation des principes de l'enseignement public donc laïque. Aujourd'hui, ces profs plus âgés ont atteint la limite d'âge ; leurs jeunes collègues ont pris un coup de vieux sans qu'il soit certain que leur méconnaissance républicaine se soit atténuée. Quant aux nouvelles générations de professeurs qui, plus souvent qu'auparavant, choisissent le métier faute de mieux, elles ont sûrement la fibre consumériste plus développée que la fibre laïque ! Le dévouement de la plupart de ces enseignants reste indéniable ; mais le dévouement ne fait pas tout. **La culture républicaine et laïque est indispensable. Or, elle leur est de moins en moins inculquée. Comment, par conséquent, la transmettraient-ils à leurs élèves ?**

Contrairement à ce qu'induisent certains commentaires, même bien intentionnés, sur la laïcité, la **LAÏCITE** n'est pas une croyance ou un dogme parmi d'autres. Elle est l'affirmation que dans une société vraiment policée, où la *vendetta*, sous quelque forme que ce soit, n'est pas admise, les intérêts particuliers d'un chacun se traitent dans la sphère privée et non sur la place publique, **sur le forum, sur l'agora, où se débattent les enjeux de l'ensemble de la société**. Même si le SNCA e.i.L. Convergence considère que l'Ecole doit être un sanctuaire préservé le plus possible des tumultes et de l'agitation de la vie sociale et politique, il considère, et ce n'est pas un paradoxe, que **l'Ecole appartient à la sphère publique puisque aussi bien la République lui a confié le soin d'y former les citoyens qui demain auront à se préoccuper des enjeux sociaux et politiques de la Cité**.

La loi de 1905 qui a fait de la République un concept sans dieu, un idéal athée, a respecté un principe fondamental, séculairement mûri et mis au jour par le Siècle des Lumières et par la Révolution : **la liberté de conscience comme droit inaliénable de tout être humain, cette Liberté étant la même pour tous selon l'autre affirmation de l'Egalité des droits**.

C'est pourquoi la République qui ne reconnaît aucun dieu ni ne subventionne aucun culte, qui n'impose ni n'interdit aucune croyance, respecte la liberté de conscience de chacun des habitants de son territoire, et au-delà, puisque la République a vocation à être universelle ! **Elle est laïque parce qu'elle n'agit que sur le champ de l'intérêt général, et laisse à chaque citoyen la liberté, sans empiéter sur celle des autres, de gérer ses intérêts particuliers comme il l'entend, sa liberté de conscience incluse**.

De même que République veut dire qu'elle est la chose du Peuple, la LAÏCITE signifie que la République n'a pour seul souci que le bien public.

Il y a identité de conception entre REPUBLIQUE et LAÏCITE, la seconde étant la manière d'être de la première.

Là, hélas, où le bât blesse, c'est que les élites, plus ou moins autoproclamées qui nous gouvernent, comptent en leurs rangs peu de républicains. Non que le fait d'exercer une responsabilité politique implique de n'être pas républicain : voyez Jean JAURES, voyez Jean ZAY, voyez René CASSIN, voyez Jean MOULIN !

Mais à toutes les époques, et plus ou moins, il y a de ces dévoiements ... ALCIBIADE aussi talentueux, charmeur et cultivé qu'il soit ne peut être, ne sera jamais PERICLES.*****

Le SNCA e.i.L. Convergence réaffirme que les politiques, au féminin et au masculin, qui ne prennent pas suffisamment en compte l'intérêt général parce qu'ils se soumettent aux intérêts particuliers de quelques groupes influents, ne sont ni laïques ni républicains.

Ou si peu ...

** Conseil Représentatif des Juifs de France*

***Les sunnites sont les plus nombreux et s'opposent aux chiïtes minoritaires. La coupure remonte à la génération qui suit la mort de Mahomet et à la querelle sanglante autour du califat, les chiïtes prétendant que seuls peuvent diriger la communauté musulmane les descendants de Mahomet ou de son gendre Ali. Les sunnites mettent en avant la tradition, sunna (les trois premiers califes n'étaient pas de la famille du Prophète).*

**** L'année 2014, riche en cérémonies mémorielles, a célébré très discrètement le 70^{ème} anniversaire de ce programme.*

***** En dépit de l'effroyable massacre de TUNIS le 18 mars 2015*

****** La refonte des services de renseignement occidentaux pour être efficace devra se défaire de cette ignorance.*

****** Le développement du harcèlement dont il est beaucoup question en ce moment, qui est une version du bizutage, prospère également sur le non dit que la hiérarchie favorise (im)pudiquement pour ne pas ternir son image : le syndrome du Portrait de Dorian Gray pourrait-on dire ! La fantoche et entêtée méthode utilisée par la hiérarchie pour lutter contre l'absentéisme exprime le même syndrome : tout pour sauver les apparences, rien pour modifier la réalité !*

******Y a-t-il même un Alcibiade parmi les dirigeants français ?*

Réforme du collège

Il paraît que cette réforme permettra de « *Mieux apprendre pour mieux réussir* » ...
Mon œil !

Pourtant essentielle, la réflexion sur la place du collège dans le cursus scolaire obligatoire, en dehors de quelques banalités, est laissée soigneusement de côté. C'est pourtant par là qu'il faudrait commencer afin de sortir de l'évidence que le collège n'est pas, n'a jamais été, un lieu de démocratisation de l'enseignement secondaire. Il reste un sas de massification tout juste bon à faire de la garderie, de l'apprentissage du « à quoi bon ? » et du décrochage, et à produire la baisse inéluctable du niveau culturel des élèves.

Pour qui refuse de se prendre aux effets d'annonce, le collège VALLAUD-BELKACEM est une des variables d'ajustement que l'Education Nationale utilise pour contribuer à la baisse du déficit budgétaire promise par le gouvernement aux technocrates de la finance de l'Union Européenne.

Premier exemple : il faut que les petits Français soient mieux instruits en langues vivantes que leurs parents. La seconde langue est donc obligatoire dès la cinquième. A l'issue de leurs quatre années de collège, les élèves auront, en réalité, été privés de 36 h d'enseignement des deux langues, soit l'équivalent de deux services hebdomadaires de profs certifiés. Ce qui, sur l'ensemble des collèges, fait une substantielle économie d'enseignants.

Deuxième exemple : Le latin ? Le grec ? Pfuitt ... des vieilles lunes qu'on n'enseignera plus. Juste un brin d'initiation par ci, par là. On récupère ainsi des heures d'enseignement de français sans recruter plus, voire en recrutant moins de profs de lettres. Citoyen français, ta culture fout l'camp !

Troisième exemple : les EID (enseignements interdisciplinaires). C'est, carrément, dans les salles de classe et plus seulement dans l'établissement, que s'instaure la pratique « managériale », chère aux idéologues capitalistes, de l'économie d'échelle ! On ne produit dans l'entreprise que juste ce qu'il faut ; surtout pas de stocks ; le client attendra ... Dans le collège, moins de cours disciplinaires, plus de travail en commun pour les profs, ce serait bien le diable si on ne fait pas diminuer la Dotation Globale Horaire (DGH) ...

Quatrième exemple : les principaux de collège sont autonomes. Qu'ils fassent leur boulot d'attribution des heures aux profs de la façon la plus avantageuse pour la réduction du déficit budgétaire. On leur laisse bien la bride sur le cou pour accepter ou refuser que des mamans bâchées accompagnent les enfants dans les sorties scolaires. La Laïcité n'y trouve pas son compte ? Elle attendra ...

Alors qu'il est impératif de revaloriser les traitements des personnels de l'Education Nationale et particulièrement des enseignants pour que les meilleurs éléments sortis de l'Université choisissent à nouveau l'enseignement comme carrière professionnelle, le collège VALLAUD-BELKACEM choisit l'option inverse.

Puisqu'il est question de fric, disons qu'il faudra bien payer pour ces mauvaises actions un jour ou l'autre. Le plus vite sera le mieux.

Et BAC 56 ?

Au lendemain des élections professionnelles qui ont clairement montré qu'en dépit de ses aléas le numérique était la technologie qu'il fallait maîtriser pour diffuser la réflexion syndicale, la Direction s'est posée la question de la manière dont elle allait souscrire à cette évidence. Dans un premier temps, il a été décidé que les prochains numéros de **BAC** et des autres publications du SNCA e.i.L. *Convergence*, *Nota Bene* et **AUTREMENT pour le Syndicalisme Indépendant Efficace et Laïque**, seraient diffusés presque exclusivement en ligne. L'expérience tirée de cette mise en ligne, conduira la Direction, ou à revenir sur ses pas, ou à élargir la palette des moyens de diffusion.

Tous les militants sont bien d'accord : il faut que le SNCA e.i.L. *Convergence* continue sa réflexion et son action car les travailleurs et les citoyens en ont besoin. Il faut pour cela qu'il reste aussi la cheville ouvrière du **Pôle de Rassemblement Syndical e.i.L. Convergence**.

Il faut détruire le capitalisme et, dès maintenant, prononcer un moratoire sur le remboursement de la dette publique.